

LES PRIX « EPOS & LYRA »

Règlement du concours – 2025

Les Éditions Constellations sont ouvertes à tous les souffles imaginaires, et la poésie est un des plus puissants. Pour célébrer trois années d'existence au service de l'écrit et des auteurs, nous avons décidé d'organiser les Prix « Epos & Lyra » – un concours qui récompensera des auteurs talentueux, désireux de faire découvrir leurs créations ou qui ont déjà bourlingué sur la mer des mots.

Conditions de participation

- Les Prix « Epos & Lyra » sont ouverts à toute personne d'expression française, du **15 mars au 30 mai** de chaque année.
- Pour les candidats mineurs, l'autorisation par écrit d'un parent ou tuteur légal est indispensable.

Textes acceptés

- Sont acceptés des textes inédits ou publiés dans l'année précédant le prix – à préciser, dans ce cas, le titre de l'ouvrage qui inclut le(s) texte(s), la maison d'édition et la date de parution –, comportant maximum quatre pages A4 (un ou plusieurs poèmes), police Times New Roman, taille 12, interligne 1,5.
- Le jury appréciera l'originalité, l'esthétique du langage, l'impact émotionnel, la musicalité, etc.
- Les propos injurieux, diffamatoires ou obscènes ne sont pas admis et leur auteur·e sera exclu·e du concours.
- En s'inscrivant au concours, les participants conservent l'intégralité de leurs droits d'auteur sur leurs contributions.
- Le jury proposera, pour chaque année, le thème du concours.
Le thème pour l'année **2025** : **thème libre**

Envoi des candidatures

1. Une enveloppe contenant les textes soumis au concours ainsi que les données personnelles de l'auteur – nom, prénom, adresse postale (facultatif), e-mail et numéro de téléphone – sera transmis par voie postale, en courrier simple non recommandé, à chaque membre du jury ci-dessous :

Amalia ACHARD, 21, rue Charles Peguy, 19 100 BRIVE LA GAILLARDE

Samuel, Jean, Alain VERNHES, 14, rue de la Révolution, 34 200 SÈTE

Marie Sirinelli, 65, Bd. St. Michel 75 005 PARIS

Jean-Marc PERCIER, 45, Rue des Aubéniaux, 86 320 MAZEROLLES

Philippe QUINTA, 6, rue de Montferrier, 34 790 GRABELS

Conditions générales

1. Les frais de gestion sont de **10 euros**, à payer, au choix, par chèque (libellé à l'ordre des Éditions Constellations et transmis à la présidente du jury, Mme Amalia Achard) ou par virement bancaire (IBAN : FR76 1090 7002 3536 2192 8508 831 BIC CCBPFRPPBDX) avant la date finale d'inscription, soit le **30 mai, 23h59 heure de Paris**. Pour les envois par courrier, le cachet de la poste fait foi. Toute soumission de textes sans paiement des frais de gestion ne sera pas validée.
2. L'organisateur décline toute responsabilité pour les contributions perdues, livrées en retard, mal adressées, endommagées ou non livrées. Il est de la responsabilité de chaque participant de s'assurer que sa soumission est bien réceptionnée avant la date limite.
3. Toute correspondance et communication relative au présent règlement se fera par courriel via l'adresse suivante : amalia.achard@gmail.com
4. Les données personnelles recueillies dans le cadre du présent concours sont exclusivement destinées à identifier et contacter les participants et ne sont pas utilisées dans un quelconque but publicitaire, commercial ou autre. À la fin du concours (soit le 30 septembre), sur simple demande du participant, ses données personnelles seront effacées des archives de l'organisateur.
5. L'anonymat n'est pas de rigueur. L'organisateur garantit l'objectivité et la bonne foi des jurys nommés.
6. Les auteurs certifient que les textes présentés sont des créations propres et originales. Le plagiat entraînera l'exclusion du concours. Tout contenu protégé par des droits d'auteur (extrait, citation) doit être signalé par mention du nom de l'auteur cité.
7. Un accusé de réception sera envoyé dès l'inscription, par mail, à chaque candidat. Pour rappel, la date limite d'inscription au concours est le **30 mai, 23h59 heure de Paris**.
8. L'organisateur se réserve le droit de disqualifier tout participant soupçonné de toute forme de tricherie et de supprimer ses contributions au concours. Aucune correspondance ne sera engagée à ce sujet ni remboursement des frais payés.
9. L'organisateur se réserve le droit de sélectionner un autre gagnant s'il a de sérieuses raisons de penser que le participant a enfreint une des conditions générales.
10. L'organisateur ne peut être tenu pour responsable de la non-exécution de ses obligations en raison d'un cas de force majeure, d'une guerre ou de troubles civils, d'hostilités, d'un arrêté gouvernemental, d'une loi ou de toute autre cause échappant à son contrôle.
11. **Loi applicable** : Le présent contrat est soumis à la loi française. Toutes contestations et litiges relatifs à l'exécution du présent règlement, devront être adressés aux tribunaux desservant la domiciliation de l'organisateur.

Systeme du vote

À la lecture de chaque contribution, chaque membre du jury procédera à une évaluation, en complétant un tableau de critères établi de commun accord par les jurys, durant la période d'ouverture des votes qui s'étend du **1^{er} au 30 juillet**, de manière à faire ressortir les cinq meilleures contributions. Une sélection et une nouvelle évaluation sera faite ensuite, qui synthétisera et confrontera les cinq choix de chaque jury, dans le but de dégager le grand gagnant et les deux suivants. En cas d'égalité entre plusieurs participants, les jurys procéderont à une réévaluation et un nouveau classement de ces textes.

Récompenses

- **Premier prix** : diplôme et chèque de 200 €
- **Deuxième prix** : diplôme et chèque de 50 €
- **Troisième prix** : diplôme, livres et/ou autres cadeaux surprises

Chaque année, une anthologie rassemblant les poèmes les plus remarquables parmi ceux soumis au concours sera publiée par les éditions *Constellations*. Les auteurs sélectionnés seront contactés afin de donner leur accord et la cession de droit pour le ou les textes concernés. Cette cession sera limitée à la publication dans l'anthologie et ne concernera que le ou les textes soumis au concours. Toutefois, si l'organisateur estime que le nombre des textes d'une qualité littéraire indéniable est insuffisant, il peut décliner la publication, reporter et ajouter les textes sélectionnés à l'anthologie de l'année suivante.

Palmarès & remise des prix

La décision du jury est définitive et ne souffre aucune contestation. Nulle correspondance ne sera engagée à ce sujet. Au terme du processus de sélection par le jury, les concurrents seront informés du palmarès par courriel, avant le **30 août** de chaque année. Les festivités de remise des prix auront lieu à **Brive-la-Gaillarde (19)** au cours du mois de **septembre** de chaque année. (Les lauréats recevront en temps voulu, par mail, l'adresse et la date précises.) Le prix sera remis en mains propres lors de la cérémonie.